



- Descendre, à gauche, l'allée de la Pompadour, qui aboutissait autrefois au carrefour Pompadour à Créteil.
- Emprunter, à droite, le long de la ligne du RER, la route de Boissy-Saint-Léger à Sucy-en-Brie, passer devant le foyer départemental de l'Enfance, traverser les rues de Varenne et de la Chère Année (nom d'un ru qui descend de la forêt de Notre-Dame à travers le Piple).
- Prendre, à droite, un passage pour les piétons entre les maisons ; remonter, à gauche, la rue de la Clairière, puis, à gauche, la rue du Feu.
- Traverser l'avenue du Piple et la remonter. Après la maison portant le n° 21, traverser, à gauche, un espace boisé et emprunter, en face, le sentier des Longuaines (borne incendie). Traverser une rue et continuer le sentier.
- Prendre, à gauche, le sentier de la Garenne. Traverser une rue et poursuivre sur le même sentier.

Remarquer :*Le second clos des vignes de Sucy.*

- Tourner à gauche, puis à droite, et encore deux fois à gauche.

Remarquer sur une petite place :

- ♦ *Le jardin des senteurs ouvert le mercredi, le samedi et le dimanche de 9h30 à 19h30.*
- ♦ *Les vignes de Sucy.*
- Revenir sur ses pas et remonter l'allée des Grands Clos.
- Descendre, à droite, une rue, puis suivre, à gauche, le sentier de la Côte.

- Remonter le premier chemin, à gauche, jusqu'à la rue du Clos de Ville qu'on prend à gauche, puis tourner, à droite, dans la rue de Clos Bourgoin.
- Emprunter, à droite, le sentier du Bûcher, traverser une rue et poursuivre, en face, par le sentier du Bertou.
- Longer, à gauche, le lycée Christophe Colomb, passer devant son entrée et se diriger jusqu'au bout du parking.
- Traverser la rue de Boissy et suivre une allée, à gauche de la maison portant le n° 193 bis, jusqu'à la rue du Tilleul qu'on suit à droite.
- Traverser la route de La Queue en Brie, poursuivre dans la rue du Tilleul puis entrer, à gauche, dans le parc de Sucy.
- Longer le terrain de foot sur la droite, puis le tennis, et, avant la passerelle sur la pièce d'eau, prendre à droite, une allée et sortir du parc pour suivre, en face, la rue de Brie.



- Traverser la rue Royale et pénétrer, en face, dans la forêt de Notre-Dame par la Route Neuve de Sucy. Au carrefour suivant, prendre l'allée Royale, deuxième chemin à droite, jusqu'au chemin de la Porte qu'on suit, à droite, et qui se poursuit par la rue de Marolles à Boissy-Saint-Léger.

- Pénétrer, à gauche, dans la forêt régionale de Grosbois qu'on traverse en suivant l'allée Elisabeth jusqu'à la porte de l'allée de la Princesse.



- Sortir du parc et emprunter l'allée de la Princesse jusqu'à la place de Verdun, puis, à droite, par la rue de Sucy, regagner le parking de la Ferme.

**RANDONNÉE PÉDESTRE
À BOISSY-SAINT-LÉGER****LE TOUR DU PARC DU PIPLE**

La randonnée pédestre est une des meilleures façons de découvrir sa ville et sa région : les rues, les monuments, les maisons anciennes, les curiosités historiques, ... qu'on voit rarement en passant en voiture. C'est aussi l'occasion de prendre son temps, de profiter des bienfaits de la détente et de la nature.

Boissy-Saint-Léger et sa région sont sillonnées de nombreux parcours variés, dans un environnement encore naturel et préservé, souvent en forêt et sur d'anciens chemins ruraux.

La promenade proposée est à la portée de tous et ne comporte aucune difficulté particulière. Elle peut être empruntée à partir de n'importe quel point du circuit. Il suffit de bien suivre la description du trajet. Pour vous repérer, vous pouvez aussi utiliser la carte IGN – TOP 25 – 2415 OT Evry – Melun.

Au détour des chemins, vous emprunterez des sentiers balisés :

- ♦ Le sentier de grande randonnée GR 14, balisé de deux traits parallèles horizontaux, l'un blanc, l'autre rouge ;
- ♦ Le sentier de grande randonnée GR de Pays vallées et forêts briardes, balisé de deux traits parallèles horizontaux, l'un jaune, l'autre rouge ;
- ♦ Des sentiers de petite randonnée PR, balisés d'un trait horizontal jaune.

Portez des chaussures de sport ou de marche. Respectez les aménagements dans les parcs et les espaces boisés. Prenez soin des lieux de pique nique et des chemins. Ne les transformez pas en dépôt d'ordures : papiers, emballages, boîtes de conserve... peuvent être laissés sur place dans les poubelles ou rapportés chez soi.

Bonne promenade.

- Descendre, à gauche, l'allée de la Pompadour, qui aboutissait autrefois au carrefour Pompadour à Créteil.
- Emprunter, à droite, le long de la ligne du RER, la route de Boissy-Saint-Léger à Sucy-en-Brie, passer devant le foyer départemental de l'Enfance, traverser les rues de Varenne et de la Chère Année (nom d'un ru qui descend de la forêt de Notre-Dame à travers le Piple).
- Prendre, à droite, un passage pour les piétons entre les maisons ; remonter, à gauche, la rue de la Clairière, puis, à gauche, la rue du Feu.
- Traverser l'avenue du Piple et la remonter. Après la maison portant le n° 21, traverser, à gauche, un espace boisé et emprunter, en face, le sentier des Longuaines (borne incendie). Traverser une rue et continuer le sentier.
- Prendre, à gauche, le sentier de la Garenne. Traverser une rue et poursuivre sur le même sentier.

Remarquer :*Le second clos des vignes de Sucy.*

- Tourner à gauche, puis à droite, et encore deux fois à gauche.

Remarquer sur une petite place :

- ♦ *Le jardin des senteurs ouvert le mercredi, le samedi et le dimanche de 9h30 à 19h30.*
- ♦ *Les vignes de Sucy.*
- Revenir sur ses pas et remonter l'allée des Grands Clos.
- Descendre, à droite, une rue, puis suivre, à gauche, le sentier de la Côte.

- Remonter le premier chemin, à gauche, jusqu'à la rue du Clos de Ville qu'on prend à gauche, puis tourner, à droite, dans la rue de Clos Bourgoin.
- Emprunter, à droite, le sentier du Bûcher, traverser une rue et poursuivre, en face, par le sentier du Bertou.
- Longer, à gauche, le lycée Christophe Colomb, passer devant son entrée et se diriger jusqu'au bout du parking.
- Traverser la rue de Boissy et suivre une allée, à gauche de la maison portant le n° 193 bis, jusqu'à la rue du Tilleul qu'on suit à droite.
- Traverser la route de La Queue en Brie, poursuivre dans la rue du Tilleul puis entrer, à gauche, dans le parc de Sucy.
- Longer le terrain de foot sur la droite, puis le tennis, et, avant la passerelle sur la pièce d'eau, prendre à droite, une allée et sortir du parc pour suivre, en face, la rue de Brie.



- Traverser la rue Royale et pénétrer, en face, dans la forêt de Notre-Dame par la Route Neuve de Sucy. Au carrefour suivant, prendre l'allée Royale, deuxième chemin à droite, jusqu'au chemin de la Porte qu'on suit, à droite, et qui se poursuit par la rue de Marolles à Boissy-Saint-Léger.

- Pénétrer, à gauche, dans la forêt régionale de Grosbois qu'on traverse en suivant l'allée Elisabeth jusqu'à la porte de l'allée de la Princesse.



- Sortir du parc et emprunter l'allée de la Princesse jusqu'à la place de Verdun, puis, à droite, par la rue de Sucy, regagner le parking de la Ferme.

**RANDONNÉE PÉDESTRE
À BOISSY-SAINT-LÉGER****LE TOUR DU PARC DU PIPLE**

La randonnée pédestre est une des meilleures façons de découvrir sa ville et sa région : les rues, les monuments, les maisons anciennes, les curiosités historiques, ... qu'on voit rarement en passant en voiture. C'est aussi l'occasion de prendre son temps, de profiter des bienfaits de la détente et de la nature.

Boissy-Saint-Léger et sa région sont sillonnées de nombreux parcours variés, dans un environnement encore naturel et préservé, souvent en forêt et sur d'anciens chemins ruraux.

La promenade proposée est à la portée de tous et ne comporte aucune difficulté particulière. Elle peut être empruntée à partir de n'importe quel point du circuit. Il suffit de bien suivre la description du trajet. Pour vous repérer, vous pouvez aussi utiliser la carte IGN – TOP 25 – 2415 OT Evry – Melun.

Au détour des chemins, vous emprunterez des sentiers balisés :

- ♦ Le sentier de grande randonnée GR 14, balisé de deux traits parallèles horizontaux, l'un blanc, l'autre rouge ;
- ♦ Le sentier de grande randonnée GR de Pays vallées et forêts briardes, balisé de deux traits parallèles horizontaux, l'un jaune, l'autre rouge ;
- ♦ Des sentiers de petite randonnée PR, balisés d'un trait horizontal jaune.

Portez des chaussures de sport ou de marche. Respectez les aménagements dans les parcs et les espaces boisés. Prenez soin des lieux de pique nique et des chemins. Ne les transformez pas en dépôt d'ordures : papiers, emballages, boîtes de conserve... peuvent être laissés sur place dans les poubelles ou rapportés chez soi.

Bonne promenade.

LE TOUR DU PARC DU PIPELÉ

9 km - 2 heures 45

Le parc clos de murs du château du Piple a une superficie de 58 ha auxquels s'ajoutent les 33 ha de la Rampe et du Tillot, au-dessous et au-dessus de l'allée du Piple, et les 27 ha du bois de Sucy.

Point de départ : parking de la Ferme, 6 rue de Sucy

- Sortir du parking et emprunter, à droite, la rue de Sucy, puis, à gauche, la rue Mercière.



Remarquer :

♦ En face de la rue du Temple, le temple protestant édifié en 1875 par la famille Hottinguer.

♦ au n° 2, le cours Bernard Palissy, ancienne Ecole Normale pour la formation d'institutrices protestantes durant un siècle depuis 1855.

♦ L'église, une simple nef et une petite tour au XVI^{ème} siècle, augmentée de chapelles latérales aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, agrandie et le clocher surmonté d'une flèche en 1863-1866 ; à voir à l'intérieur, plusieurs tableaux classés et la chapelle Wagram.

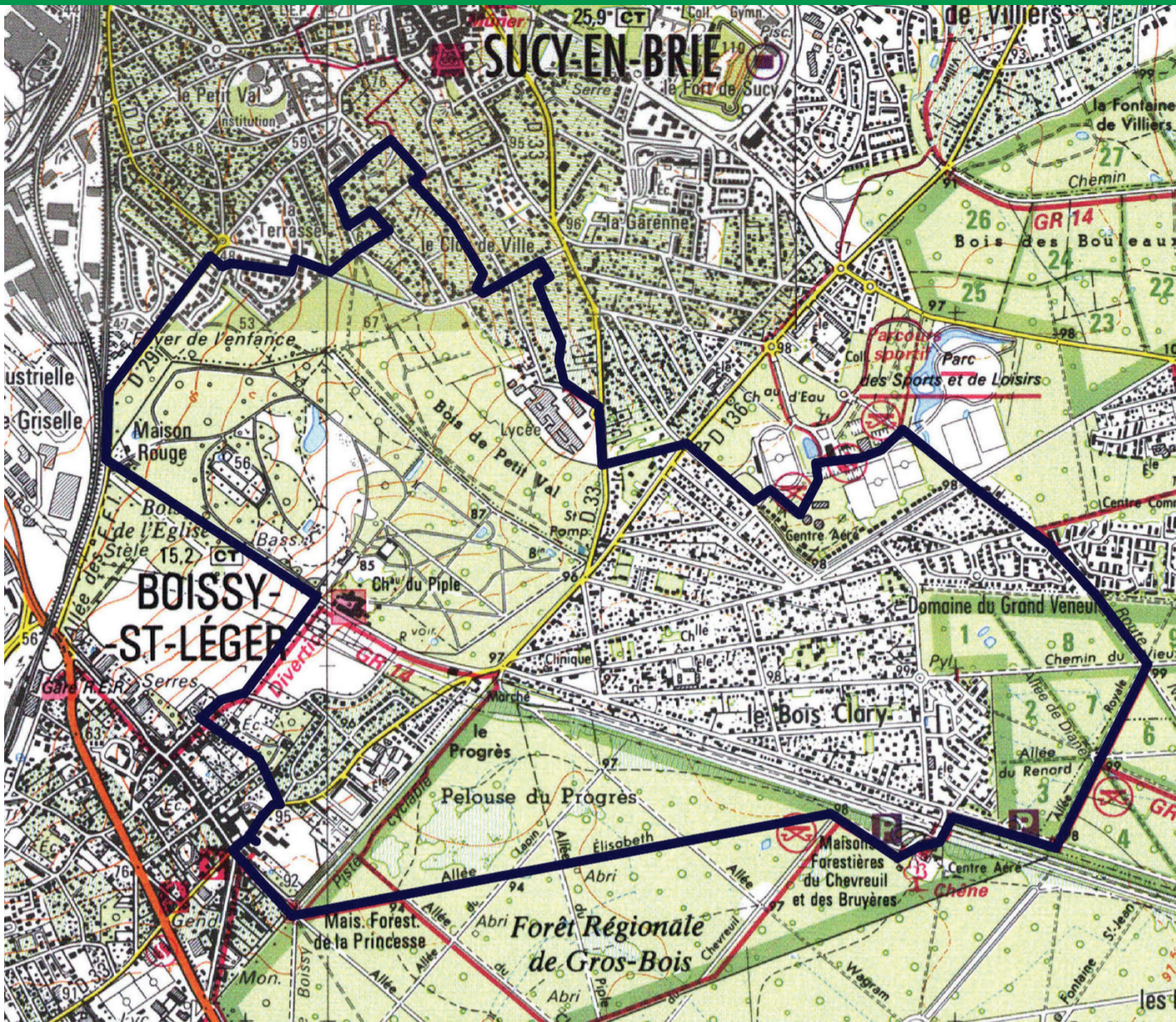
♦ Au n° 3, rue de l'Eglise, une belle demeure construite en 1866 par la famille des fourreurs Révillon Frères, aujourd'hui occupée par les Douanes.

- Suivre, à droite, la rue Lacarrière, puis, à gauche, l'allée du Piple.

Remarquer au bout de l'allée :



Le château du Piple, demeure du XVIII^{ème} siècle, restaurée et agrandie en 1851 par le baron Jean-Henri Hottinguer.



Pour découvrir d'autres promenades :

Le topoguide "Le val de Marne à pied" édité par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre avec le concours du département du Val de Marne. Réf. D094

Les sentiers de découverte du Haut Val de Marne édités par la Communauté d'agglomération du Haut Val de Marne.

LE TOUR DU PARC DU PIPELÉ

9 km - 2 heures 45

Le parc clos de murs du château du Piple a une superficie de 58 ha auxquels s'ajoutent les 33 ha de la Rampe et du Tillot, au-dessous et au-dessus de l'allée du Piple, et les 27 ha du bois de Sucy.

Point de départ : parking de la Ferme, 6 rue de Sucy

- Sortir du parking et emprunter, à droite, la rue de Sucy, puis, à gauche, la rue Mercière.



Remarquer :

♦ En face de la rue du Temple, le temple protestant édifié en 1875 par la famille Hottinguer.

♦ au n° 2, le cours Bernard Palissy, ancienne Ecole Normale pour la formation d'institutrices protestantes durant un siècle depuis 1855.

♦ L'église, une simple nef et une petite tour au XVI^{ème} siècle, augmentée de chapelles latérales aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, agrandie et le clocher surmonté d'une flèche en 1863-1866 ; à voir à l'intérieur, plusieurs tableaux classés et la chapelle Wagram.

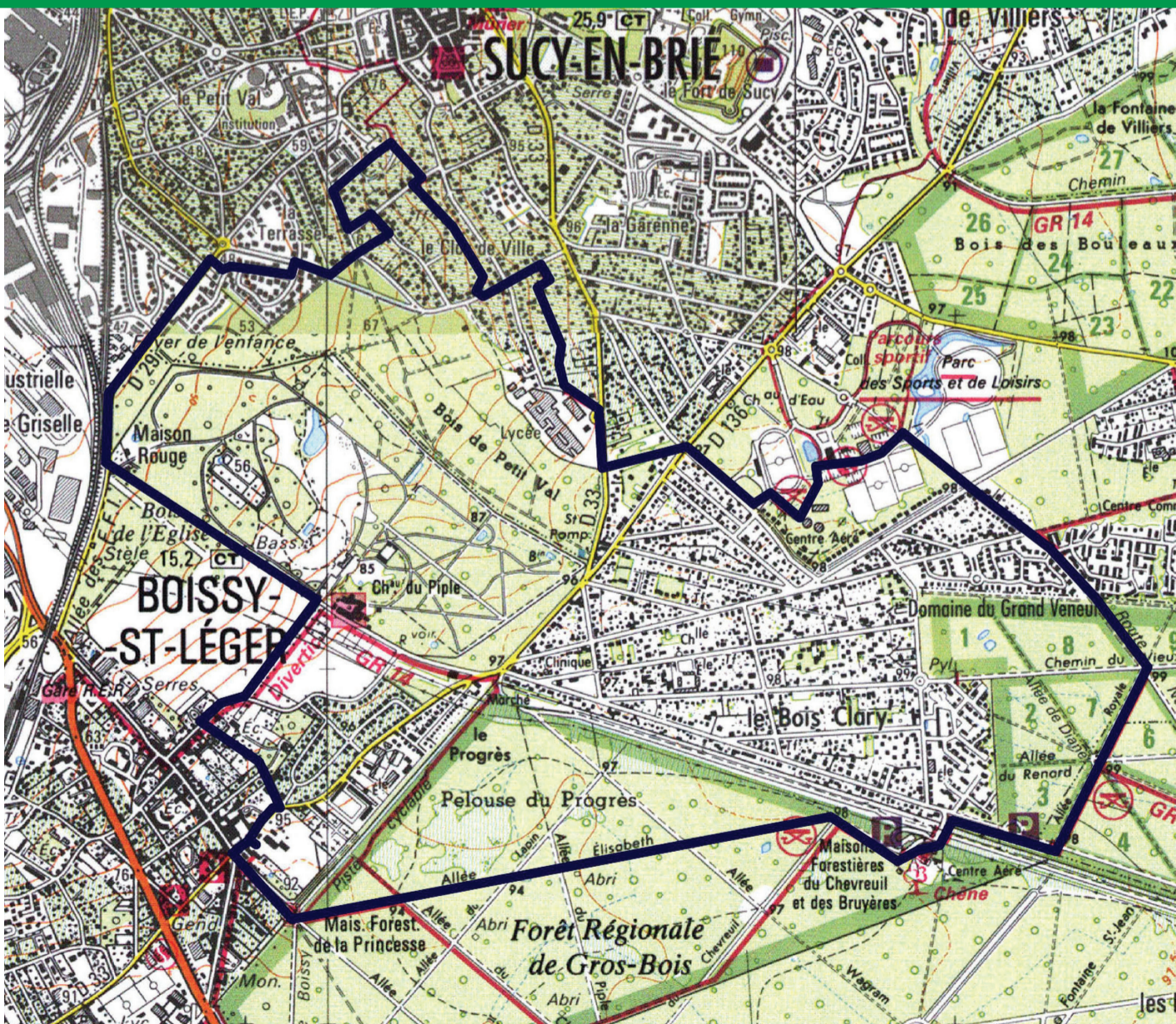
♦ Au n° 3, rue de l'Eglise, une belle demeure construite en 1866 par la famille des fourreurs Révillon Frères, aujourd'hui occupée par les Douanes.

- Suivre, à droite, la rue Lacarrière, puis, à gauche, l'allée du Piple.

Remarquer au bout de l'allée :



Le château du Piple, demeure du XVIII^{ème} siècle, restaurée et agrandie en 1851 par le baron Jean-Henri Hottinguer.



Pour découvrir d'autres promenades :

Le topoguide "Le val de Marne à pied" édité par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre avec le concours du département du Val de Marne. Réf. D094

Les sentiers de découverte du Haut Val de Marne édités par la Communauté d'agglomération du Haut Val de Marne.